FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU BSP *

TRIMESTRE DU 1ER JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2026

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Employés professionnels et de bureau	659 $
Employés avec pouvoirs d'enquête	4 381$

*Art. 4 (16°) du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r.2)